

Messieurs, le travail dont vous avez chargé votre comité ecclésiastique n'est pas la partie la moins importante de la constitution que vous devez à l'empire français.
Sans doute, il était utile de rappeler, et, pour

ainsi dire, de réhabiliter ces principes si longtemps oubliés, et comme proscrits, sur lesquels reposent les droits de l'homme en société; il était nécessaire de distinguer, de circonscrire, d'organiser ces différents pouvoirs qui, émanant tous de la nation, ne peuvent exister que pour son bonheur; il était indispensable de ramener toutes les institutions sociales à leur objet naturel et primitif; je veux dire, la sûreté et la liberté de tous en général et de chacun en particulier. Mais votre ouvrage serait imparfait, si vous ne vous occupiez, en même temps, des moyens de rendre à la religion toute son énergie et toute sa dignité.

Une vérité que confirme l'expérience de tous les siècles et de tous les peuples, c'est que les mœurs sont le premier lien des sociétés, le plus ferme appui de la tranquillité publique, le plus sûr garant de la prospérité des empires. Mais quelles mœurs peut-il y avoir là où il n'y a pas de religion ?

C'est en vain que le législateur parle, en vain qu'il prescrit des devoirs, qu'il prononce des peines, qu'il établit des censeurs, des magistrats. Ses lois n'opposent jamais aux passions qu'une barrière impuissante. Elles n'auront de prise que sur certaines actions. Elles pourront faire des défenses, menacer les transgresseurs : rarement la peine atteindra ceux que les défenses n'auront point arrêtés; il y aura toujours une foule de désordres, de fraudes, d'injustices, de perfidies qui se déroberont à la vigilance des magistrats.

Non, Messieurs, il n'appartient qu'à la religion d'exercer un empire qui s'étende sur toutes nos actions, et même sur nos pensées les plus secrètes. C'est dans notre propre cœur qu'elle établit son tribunal; c'est dans la substance même de notre âme qu'elle imprime les préceptes éternels de l'ordre, de la bonne foi, de la justice, de l'humanité; et lorsque le coupable semble s'applaudir des précautions qu'il a prises pour s'assurer l'impunité, elle lui montre au-dedans de lui-même un témoin toujours présent, à l'œil duquel rien ne peut échapper; elle lui fait entendre la voix redoutable d'un juge sévère, qui punit jusqu'au projet du crime.

La religion n'est pas seulement un frein qui retient le méchant par la terreur, ou qui le rappelle au repentir par le remords; elle est aussi pour l'homme de bien un puissant aiguillon qui le réveille, qui l'encourage et le soutient. En lui faisant voir un Dieu qui l'observe, qui lit dans ses pensées, qui tient un compte exact de toutes ses bonnes actions, elle lui ouvre une source nouvelle de plaisirs et de consolations; elle lui rend facile la pratique des vertus les plus difficiles; et tandis que son âme, délicieusement occupée de ses devoirs, les remplit avec zèle, la vue de la récompense qui l'attend, le fait jouir, dès cette vie, du bonheur de la vie future.

Voilà, Messieurs, ce qu'ont bien senti les politiques les plus sages et les plus éclairés. De tous ceux qui, dans les temps anciens ou modernes, se sont chargés de la tâche difficile de civiliser les nations, ou de la tâche, peut-être plus difficile de régénérer les nations civilisées, il n'en est pas un qui n'ait fondé ses institutions sur la base sacrée de la religion, sur la foi d'un être suprême, souverain dispensateur des biens et des maux, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu.

Pénétrés de ces grandes vérités, c'est à la religion principalement, Messieurs, que vous avez attaché le succès de tous vos travaux. Roi, sujets, magistrats civils, magistrats militaires, vous avez

exigé de tous le serment solennel d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution que vous avez établie. Qu'avez-vous fait par là ? Ce que vous avez fait ! vous avez annoncé hautement à tous que le salut de l'empire est étroitement lié à la religion. Car, sans la religion, le serment n'est qu'un mot vide de sens.

Mais, plus la religion importe à la chose publique, plus elle demande de vous une attention particulière; plus il est de votre devoir de prendre toutes les mesures convenables pour en maintenir ou en rétablir la salutaire influence sur les mœurs, pour la dégager ou la préserver de tout ce qui peut la corrompre, la défigurer ou l'avilir.

La religion catholique, apostolique et romaine, apportée à nos pères par les premiers successeurs des apôtres, et dès les premiers temps de la monarchie, est incorruptible en elle-même. Elle ne peut éprouver ni changement ni altération dans les règles de sa foi et de sa morale. Ce qu'elle enseigne aujourd'hui, elle l'a toujours enseigné depuis sa naissance, et elle l'enseignera jusqu'à la consommation des siècles. Nous en avons pour garant la promesse solennelle de son divin instituteur. Si elle appelle la main réformatrice du législateur, ce ne peut être que dans sa discipline extérieure; et, à cet égard là même, votre comité ecclésiastique ne se permettra pas de rien prendre sur lui, ou de rien donner à l'esprit de système. Le plan de régénération qu'il aura l'honneur de vous proposer, consistera uniquement à revenir à la discipline de l'église primitive.

Vous le savez, Messieurs, et vous l'avez éprouvé plus d'une fois : presque tous les abus sont nés de ce qu'on s'est écarté de l'esprit des premières institutions; et souvent pour en tarir la source, il suffit de remonter les choses au point d'où elles sont descendues.

Mais, si cette maxime est vraie en général, combien plus doit-elle l'être dans la matière qui nous occupe en ce moment ? nécessairement la discipline primitive de l'Eglise fut l'ouvrage des apôtres, le fruit des leçons qu'ils avaient reçues de la bouche de leur divin maître. Comment pourrait-elle n'être pas la plus sainte, la plus conforme à l'esprit de l'Evangile, la plus avantageuse aux progrès et au maintien de la religion, en un mot, la plus utile aux hommes.

Votre comité ecclésiastique a donc pensé, Messieurs, qu'il ne pouvait rien faire de mieux que de prendre pour base de son travail les maximes de cette ancienne discipline. Depuis huit à neuf cents ans, elle est l'objet des regrets de tous les gens de bien; les plus saints personnages, les écrivains les plus distingués par leurs lumières et par leur piété, n'ont cessé de faire des vœux pour son rétablissement. Plusieurs conciles ont tenté de nous y ramener, et ils l'ont tenté inutilement. L'intérêt personnel et les passions des hommes y ont toujours apporté des obstacles insurmontables. Il fallait, Messieurs, toute la force de la Révolution dont nous sommes témoins; il fallait toute la puissance dont vous êtes revêtus, pour entreprendre et consommer un aussi grand ouvrage.